

COMPOSITION DES JURYS

Année universitaire 2024-2025

La Directrice de l'Institut Agro Dijon

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU les arrêtés du 19 juillet 2019 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **Master 2 AETPF, parcours « Agroécologie »** est ainsi constitué pour l'année universitaire **2024-2025**

Président(e) : Jean Philippe GUILLEMIN

Membres :

Marielle BERRIET-SOLLIEC
Manuel BLOUIN
Marion DRUT
Etienne GAUJOUR
Stéphanie GIBOT-LECLERC
Anne Lise GOUMON
Nathalie JOLY
Najlah KAMERGI
Wilfried QUEYREL
Rachid SABRE
Yannick SENCEBE

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'établissement et sur le site internet de l'Institut Agro Dijon.

Fait à DIJON, le 26 novembre 2024
Pour la Directrice de l'Institut Agro Dijon

Bénédicte MACE,
Directrice de la DEVE

